Je soussigné Huissier de L'Academie Royale de Chirurgie Reconnois avoir Reçu de Monsieur Joubert Tresorier La somme de deux cent livres tant pour Depenses faity que pour mes peines et soins pour les jours des seances de l'Academie pendant L'année mil sept cent soixante trois Conformement a la deliberation du vingt janvier mil sept cent cinquante deux dont quittance a paris ce seize mars mil sept cent soixante quatre

Jn François

Bon pour 200 #

1109

ARC 11
d. 45 n° 24

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

2me Cotte